

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 51.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 18 DECEMBRE 1879

AVIS PUBLIC

est par le présent donné qu'en vertu de l'acte du Canada concernant les compagnies à fonds social, de 1877, des lettres patentes ont été émises sous le grand sceau du Canada, portant la date du premier jour d'octobre 1874, par lesquelles les actionnaires de la compagnie de lithographie Burland-Desbarats, constituant une corporation existante et valide dûment établie par lettres patentes, portant la date du quatrième jour de novembre 1874, et émises sous l'autorité de l'acte de 1869 concernant les lettres-patentes des compagnies à fonds social, et faisant le commerce de

Gravures, de lithographie, d'imprimerie et de publications,

dans la cité de Montréal—ainsi que tous ceux qui pourraient ci-après devenir actionnaires de la dite compagnie, ont été incorporés, comme corps incorporé et politique, ayant succession perpétuelle et un sceau commun sous le nom de la

Compagnie de lithographie Burland (limitée),

avec tous les droits et pouvoirs conférés par l'acte en premier lieu mentionné, et sujet à toutes les conditions et dispositions du dit acte, et dans le but de faire le commerce de

Gravures, de lithographie, d'impressions et de publication

dans le Canada, avec un fonds total de **DEUX CENTSMILLE PIASTRES**, divisés en deux mille actions de cent piastres chaque.

Daté au bureau du Secrétaire d'État du Canada, ce troisième jour de novembre 1879.

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'État.

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée), à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

UNE EXPLICATION

Le rédacteur de la *Patrie*, répondant à nos commentaires sur ses propres avancés touchant notre article au sujet de M. Tilley, nous reproche d'avoir conduit la polémique—comme il l'appelle—à un point de vue de parti. Nous serions fâché qu'il restât avec cette impression, qui est fautive.

Il s'agit, cependant, d'une affaire plus simple que ne le suppose notre confrère. Au fond, qu'y a-t-il ?

Un fait d'un caractère public, ayant trait au ministre des finances, survient dans le domaine de l'administration fédérale. Comme journaliste, nous présentons ce fait à nos lecteurs, parce qu'il rentre dans le cadre de la feuille où nous le consignons, parce qu'il est de nature à intéresser les amis de la science économique. Nous sommes-nous écartés en quoi que ce soit à cet égard de la tâche qui incombe en semblable cas aux journalistes du monde entier ?

Nous avons, il est vrai, exprimé notre approbation de l'acte particulier d'un ministre qui veut, non pas opposer des systèmes à l'expérience, mais plutôt faire subir à son système, celui du tarif protecteur, l'épreuve décisive de l'expérience et voir lui-même comment il opère en interrogeant les faits. L'opinion individuelle du journaliste est sans doute libre d'opter, entre deux idées qui se disputent la prééminence en économie politique, pour celle de ces deux idées qui lui paraît la plus féconde ou la mieux adaptée aux intérêts publics; indépendamment de ce qu'on appelle esprit de parti. L'esprit le plus exigeant ne saurait chicaner sur ce point : en fait de théories administratives, nous sommes donc encore ici dans l'exercice de notre droit, et nous nous tenons dans notre rôle.

En un mot, parmi ceux que l'on désigne en politique par l'appellation de libéraux, des hommes notables par le talent et par le caractère se sont déclarés favorables au système protecteur et l'ont professé publiquement; nous nous rangeons de l'avis de ceux-là.

En formulant notre adhésion à l'un des deux systèmes, il nous était nécessairement permis de mettre mieux en relief notre pensée par un contraste. C'est ce que nous avons fait, et si le nom de M. Cartwright est venu se placer comme de lui-même au bout de notre plume, il nous fallait bien l'y voir et en tenir compte dans l'appréciation de la matière. On ne peut pas être taxé de partialité simple pour avoir dit abstraitement que M. Tilley procède avec mesure et que M. Cartwright a montré de l'entêtement. Écrire ainsi, c'est être l'historien d'un événement, et non l'écho d'une opposition ou d'une hostilité quelconque. A l'écrivain anglais qui, dissertant sur le libre-échange, critiquerait les assertions de M. Bright, dirait-on : mais vous en voulez à la personnalité politique de M. Bright ? Non, car le fait se prête mal à une pareille objection. De même, à propos de M. Cartwright. Ce monsieur n'est pas un homme que l'on s'occupe aujourd'hui de faire descendre, et la thèse de la protection triomphante partout, sur la base d'une majorité de 85 voix à la Chambre des Communes, est une chose étrangère pour quelque temps encore à la position personnelle de M. Cartwright.

Evidemment, notre contradicteur se trompe quand il parle de *polémique* entre lui et nous. Il y a eu de sa part un coup de plume à notre adresse, et de la nôtre une rectification. En toutes circonstances, et quelque soit sa position individuelle, un écrivain public aura toujours le droit de rétablir une vérité qu'on lui conteste, sans que cela constitue la *polémique* dans le sens que donne à ce mot la *Patrie*.

A. GÉLINAS.

L'EUROPE

II

En face de l'alliance austro-allemande opérée si habilement par M. de Bismark, en face aussi de l'attitude égoïste de l'Angleterre et surtout dans l'éventualité d'une guerre entre cette dernière et la Russie, quelle doit être la conduite de la France, quelles alliances doit-elle rechercher ?

Les uns indiquent la Russie comme son alliée naturelle dans le développement des événements futurs. Placées toutes deux aux extrémités de l'Europe, elles contiendraient l'Allemagne dont la force d'expansion et la soif de conquêtes menacent continuellement le repos du continent. Elles tiendraient en respect le lion britannique, modérant son humeur belliqueuse et le faisant entrer d'une manière moins égoïste dans le concert européen. Mais pour que cette alliance produise de bons résultats, il faudrait qu'elle fut conclue de suite pour éviter la guerre. Autrement ce serait une imprudence pour la France de se jeter dans la mêlée, quelque soient ses alliés. Si la guerre est inévitable, elle doit conserver sa liberté d'action et ne se décider à entrer en lice que si l'alliance austro-allemande entraînait les deux empires du milieu dans des mouvements hostiles. Dans cette position, la France se verrait obligée de secourir sa politique d'expectative, de rechercher la Russie comme son alliée, avec l'espoir de voir l'Italie se ranger avec elle.

L'Italie a, en effet, ses prétentions à faire valoir et son rôle à jouer. Incapable de compléter par elle-même son unité commencée par la France et la Prusse, elle attend qu'à la faveur des événements et d'alliances bien choisies comme celle de 1866, les provinces qu'elle convoite rentrent dans l'unité italienne. Le gouvernement du Quirinal ne ferait qu'accéder tardivement aux aspirations du peuple, aux exigences de l'*Italia irredenta*. Que l'Autriche, entraînée par l'Allemagne, entre en lice, et l'Italie, se rangeant du côté de son adversaire, se précipite à la fois sur le Tyrol et sur Trieste. On verrait donc d'un côté l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche, et de l'autre la Russie, la France et l'Italie. Choc formidable capable d'ébranler le monde, et de créer une perturbation presque irréparable dans le système économique de l'Europe; conflit d'où naîtrait à côté d'une paix éphémère, des rancunes et des ressentiments, germes de nouvelles guerres.

Quelque fut l'issue de la lutte, il y aurait danger pour les races latines. Que l'Angleterre et ses alliées l'emportent, la France est amoindrie, l'Italie morcelée; qu'elles succombent, la Russie, devenue puissance formidable, s'empare de Constantinople, et pèse d'un poids fatal sur les

destinées de l'Europe et devient du coup un danger pour ses alliées.

Cette éventualité a donné l'idée d'une union des races latines, d'un rapprochement de la France, de l'Italie et de l'Espagne.

Cette alliance est-elle possible ! L'histoire de ces trois nations n'est pas favorable à cette hypothèse.

Ces trois nations, malgré leur affinité d'origine, de langue et de croyances, ont offert depuis des siècles, sauf quelques exceptions, l'exemple d'une rivalité et d'un antagonisme fatals. Sorties toutes trois des décombres créés par la chute de l'empire romain, au lieu de vivre d'une vie commune et de se protéger mutuellement contre les races du Nord, elles ont laissé les populations germaniques étendre leur influence vers le Sud. Pendant des siècles, la France puissante a laissé les plus riches provinces de l'Italie gémir sous la domination autrichienne, et lorsque, à la fin du dernier siècle, un grand conquérant refoula sur le Danube les Autrichiens vaincus sur vingt champs de bataille, au lieu de déclarer l'Italie libre de la domination étrangère, il y établit sa puissance sur les ruines de ses ennemis et fit, des provinces arrachées à l'Autriche, des vassales de l'empire. Entre ces fiers dominateurs qui choisissaient les riches plaines de la Lombardie comme champ clos, le ressentiment se partagea égal, implacable. Les générations se succédèrent en se transmettant la haine de l'étranger, qu'il fut sur les bords du Danube ou de la Seine.

Quant à l'Espagne, elle n'eut pas à subir les humiliations de l'Italie. Ce peuple fier a son histoire glorieuse et il peut se vanter que le sol des Espagnes a été le tombeau de toute invasion étrangère. La toute puissance, l'Espagne l'a eue lorsque Charles Quint et Philippe II dictaient la paix à l'Europe. Mais le peuple espagnol, malgré cette expansion qui le rejeta sur l'Europe et lui fit faire tant de découvertes, n'en resta pas moins, cette époque de gloire terminée, isolé complètement du continent. Après Philippe II, l'Espagne s'est éclipmée. On eût dit que les Pyrénées étaient une barrière infranchissable. Louis XIV voulut un jour les abattre, mais il réveilla les susceptibilités et l'orgueil national de ce peuple endormi. Napoléon Ier se crut assez fort pour en faire la conquête. Son audace et son génie échoua à la tâche et l'Espagne, aidée de l'Angleterre, repoussa l'invasion.

Tous ces événements ont tranché d'avantage les relations de ces peuples, et la France, la plus puissante des trois, fut considérée une ennemie.

Napoléon III, par sa politique extérieure, se rapprocha de l'Italie et commença cette unité qui fait aujourd'hui la force de la Péninsule. Les Autrichiens battus et refoulés, il exigea la Savoie et Nice comme prix de ses services. Or, aujourd'hui l'Italie s'agit. Elle veut rassembler tous les faisceaux épars de la race italienne. Ce que possède la France n'est pas plus exempt de ses convoitises que ce que possède l'Autriche. Il est donc clair que l'Italie s'alliera à la puissance qui lui profitera le plus et combattra, s'il le faut, contre la France. L'Espagne, désintéressée dans ce grand drame, n'a aucun intérêt à se jeter dans la lutte. Elle ne travaille pas à se créer une position prépondérante. Pourvu qu'on ne l'attaque pas, elle se tiendra en dehors des luttes diplo-